



DÉLIBÉRATION N° 2026-I-007

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-six, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le quatorze janvier deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gilles Strappazon, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	
Le Département	Christophe Revil	Présent en visioconférence
Le Département	Cyrille Madinier	Présent en visioconférence
Grenoble Alpes Métropole	Laura Siefert	Excusée
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Présent en visioconférence
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Présent en visioconférence
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Présente
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Présent en visioconférence
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Présent en visioconférence
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Présent en visioconférence
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Présent en visioconférence
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Pouvoir donné à Albert Buisson
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Présent en visioconférence
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Excusé
Communauté de Communes de la Matheysine	Coraline Saurat	Présente en visioconférence
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean Luc Garnier	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	Présent
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charléty	
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	



Autres personnes présentes :

M. François BERNIGAUD (CCLG), M. Nicolas PERRIN en visioconférence (GAM).

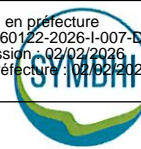
CLE Drac/Romanche : Marie-Noël BATTISTEL (Présidente), Aurélie CAMPOY (Secrétaire générale).

EPTB Isère : Jean-Charles FRANÇAIS (Directeur).

Agents SYMBHI : Daniel VERDEIL (Directeur), Bertrand JOLY en visioconférence (UT VERCORS), Anne-Sophie DROUET (UT GRESIVAUDAN), Alexia GIROUD (UT Romanche), Agathe GIRIN (UT SUD GRESIVAUDAN), Cédric ROSE (UT VOIRONNAIS), Victor BRUNEL (UT VOIRONNAIS), Mathieu GRENIER (UT DRAC), Damien KUSS (Pôle ouvrages), Sylvain GONIN (Pôle ressources), Sandrine ROGNON (Pôle ressources), Leïla FRANITCH (Pôle ressources).

Excusés :

M. Bernard Perazio (CD38), M. Vincent Fristot (GAM), M. Christian Masnada (GAM), Mme Laura Siefert (GAM), M. Franck Doriol (CCSMV), M. Jean-Louis Soubeyroux (CAPV).



Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Toute évolution du tableau des emplois permanents de la collectivité doit, en conséquence, être soumise à l'approbation du Comité syndical.

Poste de Responsable du système d'information :

Le poste de responsable du système d'information déployé en 2021 était initialement occupé par un agent du département mis à disposition du SYMBHI dans le cadre de la convention de mise à disposition. L'agent du département mis à disposition a quitté ses fonctions en novembre 2025. Afin de permettre, aujourd'hui, le recrutement d'un agent SYMBHI sur ces mêmes missions, il convient d'intégrer un poste d'ingénieur ou ingénieur principal à temps plein à la liste des emplois permanents du SYMBHI.

Cet emploi pourra le cas échéant être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique.

Poste de Technicien(ne) de mission zones humides :

Création d'un poste partagé de technicien ou de technicien principal à temps plein, mutualisé entre l'UT Sud Grésivaudan (50%) et l'UT Voironnais (50%) afin :

- D'assurer la volonté d'une gestion en directe par le SYMBHI de zones humides définies comme prioritaires sur les territoires ; les zones humides constituant des milieux aquatiques dont l'importance des fonctions et services rendus est reconnue par tous,
- De concrétiser la mise en œuvre des mesures prioritaires des Plans de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) animés par le SYMBHI (PGSZH Voironnais et Sud Grésivaudan validés respectivement en 2019 et en 2023) et ainsi assurer la préservation et la gestion des milieux et zones humides,
- De répondre à une attente forte de l'Agence de l'Eau, pour une implication importante dans ce domaine notamment au travers des contrats « Eau & Climat » Sud Grésivaudan et Voironnais, qui s'engage à accompagner la collectivité dans cette démarche (subvention attendue de 70% à 80% pour les missions prévisionnelles du poste dans le cadre du 12ème programme de l'agence de l'eau),
- D'assurer une cohérence avec le statut d'EPAGE du syndicat,
- De formaliser la volonté du SYMBHI de mutualiser les moyens.

Missions liées au poste :

- Animation et pilotage des PGSZH : mise en œuvre, suivi, révision et bilan, porté à connaissance dans les documents d'urbanisme, animation foncière, concertation avec les acteurs locaux,
- Communication : Élaboration et diffusion de plaquettes, rédaction d'articles SYMBHI/journaux, animations scolaires et partenariats, conception de panneaux, actions de sensibilisation,
- Restauration/Préservation : Coordination des études de fonctionnalité hydrologique et des actions de préservation, rédaction de notices de gestion, concertation et travaux de restauration, de gestion et d'entretien,
- Amélioration des connaissances : suivi-évaluation des projets et travaux.

Poste d'agent d'exploitation des digues :

Dans le cadre de la réorganisation du Pôle ouvrage, il est nécessaire de créer un poste d'« agent d'exploitation des digues », en lieu et place d'un poste de « garde digues ». La suppression de ce poste de « garde digue » sera proposé ultérieurement au Comité Syndical qu'après avis du comité social territorial, conformément à l'article L542-2 du code général de la Fonction publique.

Ainsi, un poste supplémentaire d'agent d'exploitation des digues, Adjoint technique 1ère ou 2ème classe/ adjoint technique principal 1ère ou 2ème classe à temps plein, est intégré au tableau.



Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- D'approuver les modifications correspondantes de la liste des emplois permanents du SYMBHI selon tableau ci-annexé.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 22 janvier 2026.

Le Président,
Gilles Strappazon

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'G' followed by a series of loops and a horizontal line at the end.